

## MENTIONS OBLIGATOIRES

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publiées sur le site internet de l'ordre des vétérinaires.

---

## SOCIETES D'EXERCICE ET RESEAUX PROFESSIONNELS

SAS OISELET groupe minoritaire VETPARTNERS

---

## HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30, le samedi de 8h00 à 18h. Les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous.

---

## PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

### Personnel vétérinaire :

Dr RIGORI Roland, vétérinaire associé, CES Orthopédie, Expert Cours d'Appel de Grenoble

Dr MILLET Vincent, vétérinaire associé, ostéopathie diplômé IMAOV

Dr RIGORI Sandrine, vétérinaire CES Dermatologie

Dr CHARPENTIER Lucile vétérinaire CES Ophtalmologie

Dr MORANT Solène, vétérinaire, Ancienne Assistante Service Neurologie VETAGRO SUP

Dr BERGERE Elise, vétérinaire

### Personnel non vétérinaire :

RENOTTE Déborah, Assistante vétérinaire

PORTIGLIATTI Corinne, Assistante vétérinaire

LAUVERNIER Emilie, Assistante vétérinaire

MILLIAT Clémentine, Assistante vétérinaire

DESOUSA Adeline, Assistante vétérinaire

---

## PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de conenance
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique
- Analyses sanguines
- Anesthésies générales soit par anesthésie fixe ou gazeuse selon les chirurgies et les risques anesthésiques.
- Monitoring pendant les anesthésies
- Imagerie médicale :
  - réalisation de radiographies
  - échographies abdominale et cardiaque
- Scanner CBCT
- Endoscopie
- Délivrance de médicaments : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

---

## SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Les animaux hospitalisés sont sous surveillance la journée pendant les horaires d'ouverture et nous effectuons un ou plusieurs passages en cas d'hospitalisation les week-end et jours fériés.

---

## PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec un centre de régulation téléphonique (Vétophonie) qui pourra répondre à vos questions et vous réorienter si nécessaire vers :

-soit le CHV ONLYVET 7 rue Jean Jay 69800 ST PRIEST Tel 04 81 09 18 40

-soit la Clinique MERMOZVET 76 rue Marius Berliet 69008 LYON Tel 04 78 74 29 61

---

## ESPECES TRAITÉES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Lagomorphes
- Rongeurs
- Furet

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non cités ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rentes, en cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à la Clinique de Ruffieu ( 1175 D1085 Nivolas-Vermelle Tel : 04 74 93 60 19)

---

## CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente.

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande en salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation. La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis sera remis au client.

---

## LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser à l'Ordre des Vétérinaires AURA 110 Av Barthélémy Buyer 69009 LYON Tel : 04 72 57 16 65

---

## RCP

VETOPTIM ASSURANCE 43 avenue de l'Opéra 75002 PARIS Tel 01 77 66 40 89

---

## LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

3 Trame pour conditions générales de fonctionnement Version 2 du 20/07/2016 – Mise à jour le 14/03/2022

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Drs RIGORI ou MILLET. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

---

#### MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le médiateur des litiges de la consommation de la profession de vétérinaire a pour objectif de régler de manière amiable les différends financiers survenant entre tout détenteur d'un animal, client d'un vétérinaire non professionnel et tout vétérinaire inscrit au tableau de l'ordre. Il intervient sur les litiges relatifs aux prestations des vétérinaires (notamment ceux relatifs aux honoraires, à des prestations ou ventes accessoires).

Conformément à l'article L 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur à l'adresse internet suivante : [mediateur-conso@veterinaire.fr](mailto:mediateur-conso@veterinaire.fr) ou par voie postale : médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75011 PARIS.

---

#### RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel pouvant entraîner une blessure de ce dernier ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

---

#### CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

---

## DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès du patient, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons, dans les autres cas, assurer par l'intermédiaire de la société Incineris ou de la société Seleste. L'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Si vous trouvez un animal, nous pourrions vérifier si celui-ci possède une identification afin de contacter ses propriétaires ; par contre nous ne serons pas en mesure de le garder à la clinique. Pour cela, il vous faudra vous adresser directement à la police municipale ou à la mairie de la localité sur laquelle l'animal a été trouvé.

---

## MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours ou lors de soins de longue durée. Les médicaments même non entamés ne peuvent être repris.